

## LES DÉLÉGUÉS DU PRÉFET

màj novembre 2018

Délégués	Territoires d'intervention	Courriel
 <p><b>Mme Dominique DE GUEYER</b> Conseillère technique et pédagogique – DRDJSCS</p>	<p><b>Métropole Nice Côte d'Azur :</b> - NICE : L'Ariane - ST ANDRE DE LA ROCHE : Le Manoir</p>	<p>dominique.degueyer@alpes- maritimes.gouv.fr</p>
 <p><b>Mme Marie-Thérèse SCRINZO</b> Professeur des écoles IA des Alpes-Maritimes</p>	<p><b>Métropole Nice Côte d'Azur :</b> - NICE : Las Planas - NICE : Centre - NICE : Palais des Expositions - CARROS : Centre</p> <p><b>Communauté de communes du pays des paillons :</b> - DRAP : La Condamine</p>	<p>marie-therese.scrinzo@alpes- maritimes.gouv.fr</p>
 <p><b>Mme Siham FAHMI FRIEDERICKS</b> Attachée Direction départementale des territoires et de la mer</p>	<p><b>Communauté d'agglomération du pays de Grasse :</b> - GRASSE : Centre - GRASSE : Les Fleurs</p> <p><b>Communauté d'agglomération des pays de Lérins :</b> - CANNES : Ranguin – Frayère - CANNES/LE CANNET : Genêts – Oliviers – Saint-Pierre</p> <p><b>Métropole Nice Côte d'Azur :</b> - VENCE : Centre</p>	<p>siham.fahmi@alpes- maritimes.gouv.fr</p>
 <p><b>Mme Audrène CASONATO</b></p>	<p><b>Métropole Nice Côte d'Azur :</b> - NICE : Résidence Nicéa/Adoma - NICE : Les Sagnes - NICE : Les Moulins - ST LAURENT DU VAR : Le Point du Jour</p> <p><b>Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis :</b> - VALLAURIS : Cœur de ville - VALLAURIS : Hauts de Vallauris</p>	<p>audrene.casonato@alpes- maritimes.gouv.fr</p>
<p><b>Mme Magali LLOMBART</b></p>	<p><b>Métropole Nice Côte d'Azur :</b> - NICE : Le Paillon</p>	<p>magali.llobart@alpes- maritimes.gouv.fr</p>

## LEURS MISSIONS

Une nouvelle étape de la politique de la ville, inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a été engagée, visant à réduire les inégalités auxquelles sont confrontés les quartiers défavorisés.

Il s'agit de redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, en resserrant et en simplifiant la géographie prioritaire, en mobilisant les politiques de droit commun, en mettant en place des contrats de ville nouvelle génération à caractère unique et global reposant sur une large mobilisation des acteurs, en associant étroitement les habitants des quartiers et en prolongeant l'effort réalisé en matière de rénovation urbaine par le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain étroitement articulé avec les autres dimensions de la politique de la ville.

En ce qui concerne la nouvelle géographie prioritaire dans les Alpes-Maritimes, 10 communes sont concernées, représentant 5 EPCI (Métropole Nice Côte d'Azur, CA du Pays de Grasse, CA Sophia-Antipolis, CA des Pays de Lérins et CC du Pays des Paillons) et 16 quartiers prioritaires identifiés notamment par le critère du revenu médian. Le revenu médian moyen par ménage sur l'ensemble de ces quartiers se situe à 9 812,00€.

La géographie prioritaire concerne notamment les quartiers de *l'Ariane/Le Manoir, Les Moulins/Point du Jour, des Hauts de Vallauris, du centre de Grasse...* Les habitants de ces quartiers ont vocation à bénéficier tant des dispositifs spécifiques de la politique de la Ville, que d'une mobilisation accrue du droit commun des services de l'État et des collectivités.

5 délégués du Préfet sont en fonction dans le département des Alpes-Maritimes et couvrent, par l'exercice de leurs missions, les 16 quartiers prioritaires du département. Interlocuteur de proximité institué par circulaire du Premier Ministre en date du 30 juillet 2008 dans le cadre de la dynamique "espoir banlieues", le délégué est le représentant du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Travaillant en lien étroit avec le sous-Préfet en charge des politiques sociales et de la politique de la ville et avec le service politique de la ville de la direction départementale de la cohésion sociale, les délégués du Préfet sont les coordonnateurs de l'action quotidienne des services de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ils doivent à ce titre créer un lien direct entre l'État et les acteurs de terrain (collectivités et leurs chefs de projet, associations, bailleurs sociaux ...), coordonner l'action des services de l'État et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible.

Au cœur de sa mission, le délégué du Préfet identifie les bonnes pratiques et contribue à leur valorisation, il repère également les éventuels dysfonctionnements et contribue à y remédier. Il instaure des relations de confiance avec les associations et les habitants du quartier, identifie leurs aspirations, fait remonter leurs difficultés et propose des solutions pour prendre en compte leurs besoins.